

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL **AUX CAP DE L'INSERM 2015- 2018** CAP N°2 (CHARGÉS DE RECHERCHE)

Défendre le métier de chercheur et nos conditions de travail

Depuis 2010, la recherche est soumise aux n'ont pas changé, mais les réformes en ont rajouté des personnels.

Chercheur: un métier profondément bouleversé

Depuis le Pacte pour la Recherche, l'exercice du métier de chercheur a été profondément transformé. La place laissée à la recherche non finalisée n'a cessé de se réduire, par la mise au pas de la recherche au profit de l'innovation et de la valorisation à court terme. Les « Défis sociétaux » de la programmation européenne, repris par la stratégie nationale de recherche et par l'ANR, mettent l'accent sur la recherche finalisée à court terme. Ils laissent de côté entiers la des pans de connaissance. généralisation du financement sur contrats ne permet plus aux chercheurs de développer des projets en dehors des orientations fixées par le ministère. Les évaluations se multiplient et portent de plus en plus sur la « productivité » mesurée par le nombre de publications et les financements récoltés. pertinence de nos orientations scientifiques et la qualité de nos résultats sont de moins en moins prises en compte et cèdent le pas à l'usage d'indicateurs. Le phénomène de mode dans le choix des sujets d'être financés susceptibles conduit une normalisation de la pensée scientifique dont les conséquences, à terme, seront redoutables, pour les scientifiques mais aussi pour la société.

Des contraintes en augmentation au détriment de la recherche

Le changement de nature de notre travail engendre le mal être, la souffrance. Nos missions fondamentales

contraintes de l'austérité. Celle-ci va s'accentuer avec d'autres. Nous vivons en permanence dans le stress : les décisions prises par le gouvernement pour les stress des évaluations multiples et de leurs budgets de 2015 à 2017. Pendant ce temps, l'emploi conséquences pour le devenir de l'unité et de l'équipe; précaire, financé hors subvention d'Etat par des stress des contrats à rendre dans les délais ; stress ressources provenant d'agences publiques (ANR, ...) des rapports divers ; stress de l'avenir des jeunes que et privées (fondations, entreprises), dépasse les 40% nous formons et faisons travailler sans savoir s'ils trouveront des débouchés. Les tâches administratives et de gestion sont de plus en plus lourdes. La durée limitée des contrats, leurs montants souvent trop faibles et leur faible taux de succès nous obligent à multiplier les demandes, mais aussi à multiplier l'évaluation des projets des autres. Il faut nous consacrer à l'enseignement, à la valorisation, à la consultance, à établir des liens avec les entreprises. Comment poursuivre un projet dans la durée et obtenir des résultats quand les conditions de travail ne cessent de se dégrader et que les moyens financiers continuent de se réduire ?

Le SNTRS CGT revendique :

- Le maintien du métier de chercheur à temps plein,
- La revalorisation des carrières : amélioration des échelons de début de carrière, allongement de la grille des Chargés de Recherche jusqu'à échelle lettre A et doublement des promotions CR->DR. Les carrières des DR2 devraient être allongées jusqu'à échelle lettre C. Les classes DR1 et DRE devraient être fusionnées et l'échelonnement devrait être revu pour tenir compte de l'allongement de la grille des DR2 que nous proposons,
- La suppression de la PES (Prime Excellence Scientifique),
- La prime de recherche doit être portée à 20% et bénéficiée à tous.
- Une forte augmentation du financement récurrent.

Le SNTRS CGT à l'INSERM

Un réseau de collègues, d'élus pour vous défendre au quotidien et en permanence! Lors des dernières élections, le SNTRS CGT a obtenu des élus dans toutes les CAP IT, un élu dans celle des CR et des élus dans la CCP des non titulaires. Il est ainsi devenu comptes rendus des CAP. Ils vous assistent et vous accompagnent jusqu'aux

Le SNTRS CGT est présent au Conseil d'Administration, aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail national (CHSCT) et locaux (CSHSCT) et il a des élus dans toutes les 9 CSS et au Conseil Scientifique. Il codirige le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES).

Pour être encore mieux entendus, VOTEZ pour les listes

SNTRS CGT!

continuer détruire poursuivre et de environnement de travail.

Les médecins de prévention l'attestent ; les CNRS. chercheurs sont de plus en nombreux à les consulter pour leur mal être au travail, pour dépression. Ils sont nombreux à ne plus supporter cette pression permanente.

Le statut de chercheur en danger

Les organismes de recherche n'ont plus les moyens Techniciens, être saisies par les agents pour tout financiers de soutenir l'ensemble de leurs laboratoires, problème d'ordre individuel : par exemple lorsqu'un La Direction de l'Inserm a entamé une réflexion sur les chercheur est évincé d'une unité. Le recours à la CAP critères de labellisation de ses équipes. La politique permettait de résoudre les conflits à l'intérieur des dite « de site » introduit de plus en plus de laboratoires. considérations stratégiques non scientifiques dans les Les élus en CAP siègent dans la Commission de décisions de reconduction des unités. Les chercheurs Réforme. Cette commission examine les dossiers des dont les travaux échappent aux priorités définies agents victimes d'un accident ou d'une maladie qui politiquement auront du mal à retrouver une nouvelle rendent affectation dans un organisme qui se rétracte. A professionnelle. Elle traite aussi des accidents du terme, c'est leur statut et l'autonomie qu'il leur confère travail et des maladies professionnelles. La Direction qui sont visés. Ainsi, la loi dite « Fioraso » du 22 juillet n'hésite pas à se dégager de la responsabilité liée au 2013 stipule que les agents, qui demeurent en position service. d'activité dans leur établissement ou organisme, sont Là aussi, les chercheurs placés, pour l'exercice de leur activité au sein de la déterminés à défendre les intérêts de leurs collègues. communauté d'universités et établissements, sous l'autorité du président de cette communauté.

Les chercheurs, bien qu'encore protégés par le statut de fonctionnaire, n'échappent pas à la politique générale de violence sociale. Nous ne devons pas nous résigner. Appuyons nous sur les élus d'un syndicat appartenant à une confédération qui refuse de signer des accords défavorables aux salariés, tant dans le privé que dans la Fonction publique.

Un impératif : recruter jeune

Il faut recruter au plus près de la thèse. Comme vient de le souligner très récemment l'Académie des Sciences, la longue période entre le doctorat et l'embauche détourne les jeunes de la recherche. A

De plus, la généralisation du financement sur contrats l'Inserm, la durée moyenne du post doc est de 8.6 ans et l'individualisation de l'évaluation met les chercheurs pour les hommes et de 10,5 ans pour les femmes pour en compétition au sein même des laboratoires et les candidats au concours CR1, alors qu'elle n'est que détruit les collectifs de recherche. La logique de de 5.5 ans pour les hommes et les femmes au l'excellence est une course sans fin, une logique de concours CR2. Plus le recrutement est tardif, plus les l'exclusion qui vise, en les culpabilisant, à débarrasser femmes sont pénalisées dans la compétition à le système de ceux qui ne répondent pas aux critères l'embauche, la maternité étant préjudiciable à leur imposés. Tout indique que la réduction des moyens dossier. C'est pour cela que le SNTRS-CGT demande affectés aux laboratoires et des recrutements vont se que la proportion de postes de CR2 ouverts au notre recrutement repasse de 40% à 60% comme elle l'était avant 2002 à l'Inserm et l'est toujours à l'InSB du

Défendre des chercheurs dans la CAP et Commission de Réforme

La Direction cherche à limiter le rôle des CAP chercheurs à l'examen des sanctions. Elles pourraient pourtant, comme les CAP des Ingénieurs et

difficile l'exercice de leur activité

ont besoins

Nos candidats (grade CR1)

Nom Ville

DABIRE Hubert MERCIER Gilles KRUST Bernard DEMARQUE Michaël **LEGAGNEUX Vincent** SIMONNEAU Lionel

Maisons-Alfort Villejuif

Paris (St Pères)

Gif Rennes Montpellier

Pas de solution individuelle sans défense des droits collectifs.

Votez pour les listes SNTRS CGT complètes, sans ratures ni changements dès réception du matériel électoral!

Pour être encore mieux entendus, VOTEZ pour les listes SNTRS CGT!